

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 07 Décembre 2023

Délibération n°20231207\_19

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 70  
Présents : 44  
Suppléants : 2  
Pouvoirs : 13  
= VOTANTS : 59  
- dont « pour » : 53  
- dont « contre » : 0  
- dont « abstention » : 6

**Objet : SPORT : attribution de subventions au profit de sportifs de haut niveau**

Le jeudi 07 décembre 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 01/12/2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de LONNES.

Présents : FOURÉ Brigitte – CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier LIOT Gérard – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain - COYAUD Pierrick – CECCHIN Catherine - TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise VIGNET Aurélie CLAVAUD Gérard - TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent BOUCHET Éric - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - ROUMAGNE Magalie - PINTUREAU Romain - MAGNANT Jocelyne - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy  
2-RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine

Pouvoirs :

1-COMBAUD Renaud pouvoir à CHAUSSEPIED Pierre  
2-GEOFFRION Olivier pouvoir à FOURÉ Brigitte  
3-KAUD Pascal pouvoir à MAINGUET Martine  
4-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier  
5-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian  
6-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine  
7-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise  
8-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent  
9-LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle  
10-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à ROUMAGNE Magalie  
11-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe  
12- GOYAUD Philippe pouvoir à JEROME Géraldine  
13-MICHONNEAU Patrick pouvoir à COMBAUD Alain

-----  
Absents : BOIZUMAULT Sylvie – FLAUD Yves – PERRON Michelle - TYSSANDIER Maguy – BOUYSSSET Céline – BOURABIER Jacques – POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - MAHÉ Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.  
-----

Secrétaire de séance : Éric BOUCHET.

Objet : SPORT : attribution de subventions au profit de sportifs de haut niveau

Vu la délibération n°20190627\_09 en date du 27 juin 2019 modifiant le règlement des aides aux sportifs de haut niveau,

Vu la demande en date du 04 novembre 2023 reçue le 17/11/2023 du Poney Club de la Côte, sollicitant l'aide communautaire aux sportifs de haut niveau au profit des compétitrices et compétiteurs suivants :

1. Anaëlle MOUNIER, née le 04/01/2013 et domiciliée à Puyréaux,
2. Charlotte QUINTARD, née le 22/10/2013 et domiciliée à Puyréaux,
3. Emma BLENEAU, née le 14/05/2004 et domiciliée à Aunac-sur-Charente,
4. Jeanne SOULAT, née le 02/08/2000 et domiciliée à Aunac-sur-Charente,
5. Daryl CAPRICE, née le 10/03/2007 et domiciliée à Mansle-les-Fontaines,
6. Juliette EAST, née le 20/08/2014 et domiciliée à Mouton,
7. Mélissa DEVILLEGGER, née le 22/07/2014 et domiciliée à Cellefrouin,
8. Juliette LAURENT, née le 10/04/2009 et domiciliée à Luxé,
9. Lylou POUVREAU, née le 06/08/2010 et domiciliée à Aunac-sur-Charente,
10. Ilyana SIBIDE, née le 02/11/2012 et domiciliée à Saint-Amant-de-Boixe,
11. Tia DURAND, née le 11/01/2014 et domiciliée Les Gours

Monsieur le Vice-Président en charge de la santé et du sport informe le conseil communautaire que le poney club de la Côte (Aunac-sur-Charente) sollicite l'aide communautaire dans le cadre de la participation des jeunes précités au championnat de France de voltige équestre au Mans du 08 au 11 juillet 2023.

L'ensemble des 11 jeunes précités sont âgés de moins de 25 ans au jour de la demande, résident sur le territoire communautaire et sont licenciés du poney club de la Côte basé sur le territoire communautaire.

Monsieur le Vice-Président rappelle les critères d'éligibilité de l'aide communautaire, à savoir :

- ✓ Le compétiteur doit être licencié d'un club sportif dont le siège administratif est situé sur le territoire communautaire ou exerçant ses activités sur le territoire communautaire.
- ✓ Le compétiteur doit être âgé de moins de 25 ans.
- ✓ Le compétiteur doit être domicilié sur le territoire communautaire.
- ✓ Le compétiteur doit justifier de sa participation à une compétition sportive de niveau « championnat de France ».
- ✓ Une aide maximum de 100 €/compétiteur/an est allouée dans la limite de l'enveloppe votée annuellement par la Communauté de Communes.
- ✓ Le compétiteur et le club doivent en contrepartie de la gratification financière allouée, communiquer sur le soutien financier de la Communauté de Communes, lors des événements publics.

Monsieur le Vice-Président confirme l'éligibilité des 11 jeunes au dispositif communautaire de soutien aux sportifs de haut niveau et propose d'allouer la somme totale de 1100 €, soit 100 €/compétiteur, au bénéfice des intéressés via leur club d'affiliation.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide :**

- D'ATTRIBUER le montant d'aide précitée ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches et signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

